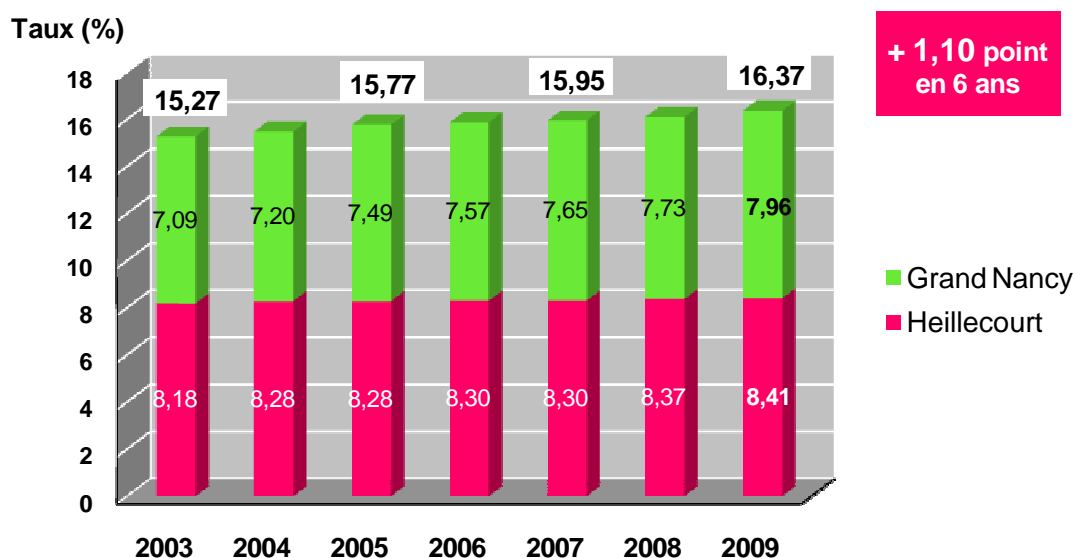


LES IMPÔTS LOCAUX

L'objet de cette présentation n'est pas de critiquer le principe des impôts locaux qui contribuent au financement des services apportés à la population par les collectivités mais il est de **rétablir la vérité sur les décisions fiscales prises par les majorités municipale et communautaire.**

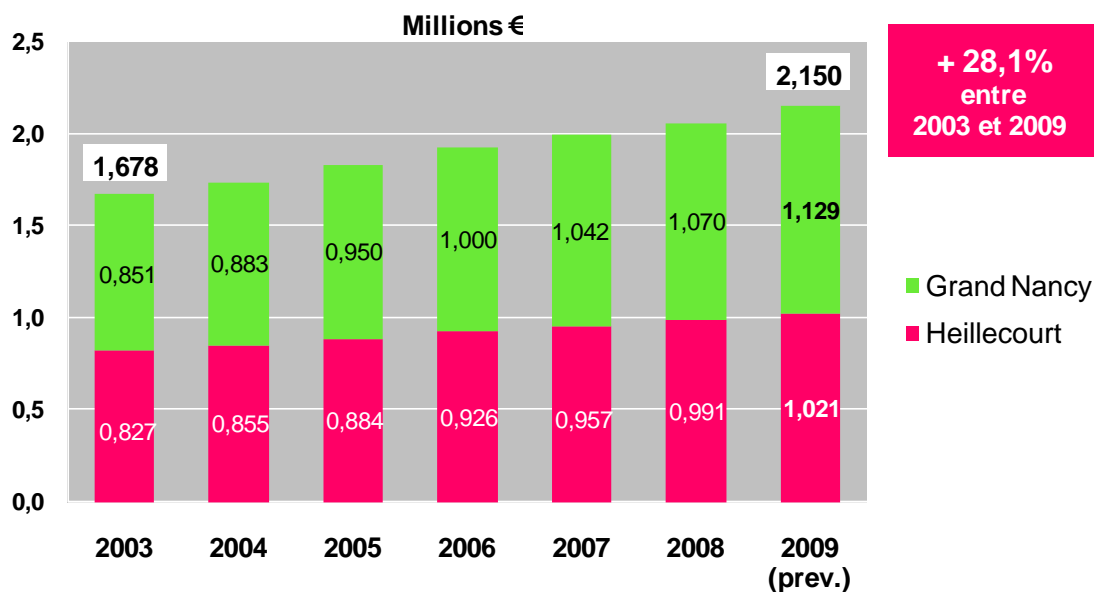
Une évolution en apparence modérée des taux de la taxe d'habitation décidés par la commune et le Grand Nancy (+ 1,10 point en 6 ans) qui cache ...



L'augmentation des taux s'ajoute à la revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition fixée par la loi de finances. Les collectivités ont connaissance de cette revalorisation au moment du vote de leurs taux d'imposition.

	Revalorisation forfaitaire annuelle des bases (1)	Augmentation annuelle des taux (2) (Heillecourt + Grand Nancy)	Augmentation combinée (1) et (2)
2004	1,5%	1,4%	2,9%
2005	1,8%	1,9%	3,7%
2006	1,8%	0,6%	2,4%
2007	1,8%	0,5%	2,3%
2008	1,6%	0,9%	2,5%
2009	2,5%	1,7%	4,2%

... des impôts en hausse de 28,1 % entre 2003 et 2009



Sources : comptes administratifs et documentation statistique du site internet www.impots.gouv.fr

En 2009, les Heillecourtois paieront 1,021 millions € de taxe d'habitation et de taxe foncière pour la commune et 1,129 millions € pour le Grand Nancy, soit un total de 2,150 millions € contre 1,678 millions € en 2003.

Depuis 2003, une augmentation des impôts presque trois fois supérieure à l'inflation



En 2009, les impôts au profit de la commune augmenteront de 3 % et de 4,3 % pour l'ensemble Heillecourt – Grand Nancy alors que l'inflation prévue est de 0,4 %.